

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-004**

---

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 33, 6<sup>e</sup> Rue à Chapais (lot 4 959 045), afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal dont la marge latérale serait à 0,5 mètre au lieu de 1 mètre, le tout contrevenant au *Règlement de zonage 21-536 de la Ville de Chapais et ses amendements*.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 30 juin 2026, le comité recommande, au Conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **21 juillet 2026 à 19 h**, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de résolution et entendra les personnes visées par la zone en question (24-H).

DONNÉ À CHAPAIS, ce 1<sup>er</sup> jour de juillet 2026

Mélanie Gagné  
Directrice générale, greffière-trésorière